

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CAOUTCHOUCS (1906-1922)

Création du Comptoir industriel et colonial
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Comptoir_indus._colonial.pdf

Constitution
Société française des caoutchoucs
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juillet 1906)

Suivant acte reçu par M^e Kastler, notaire à Paris, le 7 avril 1906, M. Édouard-Gustave Bunge, négociant, demeurant à Anvers (Belgique), rue Saint-Martin, 3, et M. Georges-Pierre Raverat ¹, industriel, demeurant à Paris, rue Legendre, 1, ont établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société française des caoutchoucs.

La société a pour objet : la commission, l'exportation, l'importation, l'achat, la vente en France, aux Colonies ou à l'étranger, de tous produits ou articles d'importation et d'exportation et plus particulièrement des caoutchoucs et produits similaires provenant de tous pays et notamment des Colonies françaises.

Le siège social est à Paris, rue Taitbout, 23.

La durée de la société a été fixée à 30 années.

Le capital social est de 1.250.000 fr. divisé en 50 actions de 25.000 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé annuellement : 1° 5 % pour la réserve légale ; 2° somme nécessaire pour payer 5 % d'intérêt aux actions ; 3° 10 % pour le conseil d'administration. Le solde sera réparti entre les actionnaires. Toutefois, avant la répartition de ce solde, l'assemblée pourra décider qu'il sera prélevé une part pour être affectée à un compte spécial en vue de créer un fonds de prévoyance ou d'amortissement.

Ont été nommés administrateurs : MM. Aspe-Fleurimont (Lucien-Auguste) ², demeurant à Paris, avenue de Villiers, 91 ; Bunge (Édouard-Gustave), demeurant à Anvers, rue Saint-Martin, 3 ; Mols (Alexis) ³, demeurant à Anvers, avenue Van Eyck, 24 ; Raverat (Georges-Pierre)[du Comptoir industriel et colonial], demeurant à Paris, rue Legendre, 1 ; et Siegfried (Ernest) ⁴, rue de Rivoli, 226. — *Gazette du Palais*, 7 juin 1906.

¹ Georges Raverat (1860-1939) : dirigeant de nombreuses sociétés, à commencer par les Rizeries françaises, à Gravelle, près du Havre :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Rizeries_frises_Havre.pdf

² Aspe-Fleurimont : président de la Société coloniale française de la Côte de Guinée :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Cote_de_Guinee.pdf

Administrateur de la Société française des caoutchoucs de 1906 à 1913. Voir le Qui êtes-vous ? 1924 :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Qui_etes-vous_1924-AOF.pdf

³ Alexis Mols (1853-1923), négociant à Anvers. Administrateur de deux douzaines de sociétés dont une dizaine en France, en AEF, en AOF et en Indo-Chine :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mols_et_Osterrieth.pdf

⁴ Ernest Siegfried (1843-1927), du Havre. Il succède à Remy-Martin comme président de La Kotto. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/La_Kotto.pdf

(Archives commerciales de la France, 16 janvier 1909)

Paris. — Modifications aux statuts. — Société FRANÇAISE DES CAOUTCHOUCS, 23, Taitbout. — 12 déc. 1908. — *Petites Affiches*.

LA JOURNÉE DE L'ACTIONNAIRE
Assemblées générales du samedi 14 mai 1910
(*Gil Blas*, 14 mai 1910)

Société française des caoutchoucs (ord.), 23, rue Taitbout, 9 h. 1/2.

(Archives commerciales de la France, 5 juillet 1911)

Paris. — Modifications aux statuts. — Société FRANÇAISE DES CAOUTCHOUCS, 83, Taitbout. — Transfert du siège 7, r. des Italiens. — 11 mars 1911. — *Petites Affiches*.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Caoutchoucs de Padang
(*Le Journal des débats*, 21 décembre 1911)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Padang-caoutchoucs.pdf

M. Georges Raverat, président
président de la Société française des caoutchoucs ;
Alexis Mols, administrateur de la Compagnie [*sic* : Société] française des
caoutchoucs ;
Ernest Siegfried, administrateur de la Société française des caoutchoucs.

[Le Havre surclassé par Anvers]
(*Bulletin de l'Office colonial*, 1912)

[...] Sans doute, le marché du Havre attire actuellement les caoutchoucs qui se traitaient autrefois à Anvers. Le gouvernement français a tellement insisté auprès de ses commerçants et en l'espèce des sociétés concessionnaires, pour détourner vers Le Havre les produits dirigés antérieurement vers Anvers, que les Anversoises, d'abord par courtoisie, ensuite par esprit commercial (et de crainte surtout d'un coup de force) ont contribué eux-mêmes au développement de ce marché. Le marché de caoutchouc du Havre est une copie de celui d'Anvers. La Société française des caoutchoucs a été créée, dans laquelle les Belges ont de puissants intérêts. Mais il s'en faut que d'ici longtemps le Havre puisse concurrencer Anvers. Un petit marché n'a pas autant d'acheteurs ; il y a moins de choix, moins d'occasions de vente. Anvers a, du reste, pour lui une antériorité de trente années, puisque la création de son marché remonte à 1890. [...]

SULTANATS DU HAUT-OUBANGUI
(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1912)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Sultanats-Ht-Oubangui.pdf

MM. Georges Raverat et Édouard Bunge, en qualité d'administrateurs de la Société française des Caoutchoucs, ont continué à s'occuper de la vente des caoutchoucs sur le marché du Havre. [...]

SULTANATS DU HAUT-OUBANGUI
(*Les Annales coloniales*, 17 juillet 1913)

MM. Georges Raverat et Edouard Bunge, en qualité d'administrateurs de la Société française des caoutchoucs, ont continué à s'occuper de la vente des caoutchoucs sur le marché du Havre.

La Mission Baudin au Brésil
(*Le Carnet de la semaine*, 10 mai 1915)

[...] Il faut ajouter à cela [...] les réclamations françaises concernant des entreprises privées, comme celles des abattoirs de Para, de la Société française des caoutchoucs, de la Banque de crédit hypothécaire d'Espirito-Santo. [...]

(*Archives commerciales de la France*, 6 janvier 1923)

Paris. — Modification des statuts. — Soc. FRANÇAISE DES CAOUTCHOUCS. — La dénomination devient Soc. FRANÇAISE BUNGE, 1, Italiens. — Capital porté de 1.250.000 fr. à 2.500.000 fr. — 15 déc. 1922. — *Gazette du Palais*.

CAOUTCHOUCS DE PADANG CONTRE ENREGISTREMENT
(*Journal des sociétés civiles et commerciales*, janvier 1932)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Padang-caoutchoucs.pdf

.....
Attendu, en fait, que, depuis le début de la société, la direction technique supérieure est, en Belgique, assurée d'abord par la Société Bunge et Cie d'Anvers, et par la Société française des caoutchoucs, puis par cette dernière seule, moyennant une redevance de tant par hectare planté ou défriché, une part sur les bénéfices bruts d'exploitation et une commission sur le prix de vente du caoutchouc, les plantations de Malaisie, Sumatra et Indochine ayant à leur tête une direction technique locale qui n'est que l'agent d'exécution de l'organisation belge

.....
